

Retraite : la proposition d'Edouard Philippe va t-elle dans le bon sens ?

Article rédigé par *L'Incorrect*, le 13 décembre 2019

Source [L'Incorrect] Retrouvez l'analyse de Pierre de Lauzun, haut-fonctionnaire émérite et essayiste, sur la réforme des retraites dévoilée par Edouard Philippe.

Les annonces faites par Édouard Philippe dans son discours sur la réforme des retraites paraissent finalement plus justes qu'imaginé. Qu'en pensez-vous ?

Il y a ajustement dans le bon sens, mais certains vices constitutifs ne sont pas traités. Le plus grave est le refus obstiné de reconnaître que les retraites sont payées par les générations futures, et que ceux qui produisent celles-ci sont les parents, notamment les mères de famille. Or leur prise en compte reste minime, et au-delà de 2 enfants elle sera en deçà du système actuel. En fait il faudrait considérer que l'éducation d'enfants est un vrai métier, comme tel générateur de points (variable selon les situations). Des points ne résultant pas des cotisations car les droits futurs ne résultent pas des cotisations comme telles, mais de la possibilité qu'on aura alors d'honorer les retraites. Une deuxième est de ne pas déployer un des avantages majeurs d'un système à points : faire disparaître la notion d'âge pivot (sauf dans le passage d'un système à l'autre). On devrait pouvoir prendre sa retraite quand on veut entre 55 et 75 ans, le nombre de points acquis alors donnant ce à quoi on a droit, divisé par l'espérance de vie de chacun à cet âge. Ce qui permet en outre une autre prise en compte de la pénibilité, si elle réduit mon espérance de vie.

Y a-t-il des professions ou certains types de travailleurs qui y perdront ?

La réforme fait disparaître l'avantage indu de ceux qui dans le système actuel ont des salaires beaucoup plus élevés pendant un temps, notamment les salaires élevés, car ils bénéficient de leurs 20 meilleures années, ce qui ne donne rien à ceux dont la carrière a été stagnante et qui de fait payent en partie pour les premiers. Elle pénalise aussi mais à juste titre les bénéficiaires des fameux régimes spéciaux de la RATP et de la SNCF et autres. Mais à nouveau elle pénalise et cette fois de façon regrettable les carrières irrégulières, notamment celles des femmes qui s'occupent de leurs enfants pendant un temps (remarque précédente).

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)